

D**éclaration CAPA avancement du 5 février 2019**

Nous souhaitions évoquer en préalable la situation de l’EPS dans les lycées.

Avec la réforme du lycée, c’est la disparition d’une filière d’excellence en EPS avec la suppression de l’enseignement d’exploration et l’éviction de l’EPS des enseignements de spécialité. Cette mise à l’écart prive les lycéens d’un axe fort et valorisant de leur formation (qu’ils aient ou non prévu de poursuivre des études en STAPS). Nous dénonçons cette réforme autant sur le fond que sur la forme. Cette mise en place précipitée génère dès aujourd’hui des tensions importantes dans les établissements.

A ceci vient s’ajouter dans tout le secondaire, l’imposition des 2 heures supplémentaires à la rentrée prochaine. Alors que les sureffectifs dans les classes continuent d’alourdir les conditions de travail et mettent à mal la qualité de l’enseignement. Afin de répondre à une décision strictement économique, le gouvernement est prêt à déconstruire les fondements d’une école de la réussite.

Nous sommes à cette première CAPA d’avancement d’échelon pour mettre en place les nouvelles modalités d’avancement. Une plus grande justice et équité dans les carrières en classe normale voit le jour. Il n’y a plus que 2 ans de différenciation possible au lieu des 10 années dans les anciennes carrières. Est-ce que cette avancée est suffisante, bien sûr que non, car continuer à revaloriser notre profession reste une nécessité. Pour autant, les problèmes que posaient les anciennes carrières n’ont pas totalement disparu, car deux « accélérations » subsistent pour 30% de la profession. Le mérite s’arrête-t-il à 30% des enseignants ?

Le SNEP-FSU continue de revendiquer un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme. Nous demandons à ce que la hors classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée.

Concernant les reliquats, nous avons bien noté les tergiversations du ministère, qui jeta en préalable, le chaud et le froid sur le déroulement de cette Capa. Heureusement, ces éléments de friction, éléments de mépris pour les personnels promouvables ont été dissipés, mais ont eu le temps d’ulcérer les syndicats.

Revenons maintenant à notre travail, nous remarquons avec satisfaction les efforts qui se poursuivent sur le respect de la parité femmes/hommes. Sur la partie technique, il est dommage que l’exploitation numérique des documents ne soit toujours pas opérationnelle, cela aurait facilité notre travail d’analyse.

Ensuite, nous profiterons de ce rendez-vous, pour exposer notre point de vue relatif aux traitements d’un de nos collègues par le rectorat. En effet, celui-ci s’est vu engagé, suite à un rapport de son chef d’établissement et sur ordre du recteur, dans une procédure disciplinaire dénonçant ses manquements de surveillance de ses élèves et d’accompagnement d’un élève blessé.

Ce dossier a recueilli toute notre attention et a suscité de nombreuses interrogations de notre part quant à l’attitude expressément punitive de l’administration. Pourquoi ne pas avoir missionné un IPR pour éclaircir cette affaire et accorder une audience à cet enseignant comme cela se pratique habituellement ?

Quant aux faits reprochés, de manquements de surveillance des élèves et d’accompagnement d’un élève blessé. Soyons honnêtes, quel professeur d’EPS dans sa carrière n’a pas eu un jour un souci avec des élèves qui ont échappé à sa surveillance ? Quant à l’accompagnement d’un élève blessé à l’infirmerie, la procédure qui consiste à faire accompagner l’élève par un camarade pour se rendre à l’infirmerie est habituelle.

Suite aux faits reprochés aucune suite disciplinaire n’a été donnée, puisqu’il n’y a pas eu reconnaissance de fautes. Cependant, le recteur maintient la validité des propos du chef d’établissement. Cela est inacceptable !

Enfin, pour clôturer le chapitre des revendications, nous sommes consternés de l’augmentation faramineuse du loyer des services de l’UNSS. Pour un service public, nous ne pouvons que prendre acte du fait que celui du sport scolaire (dont M. le Recteur est le président) n’est pas logé à la même enseigne que tous les autres services qui eux n’ont pas à payer de loyer.

Aujourd’hui est un jour de mobilisation, au regard de l’actualité, les injustices sociales grandissantes amènent une paupérisation de la population. Dans l’éducation nationale, les besoins de recrutement sont manifestes. En ce qui concerne notre profession le manque de professeurs d’EPS en établissement et en zone de remplacement n’a pas été comblé par le calibrage optimiste de l’administration. Cette situation ne peut dissimuler le fait que certains établissements ruraux de Dordogne et de Lot et Garonne laissent des élèves sans EPS (même en comptant sur l’emploi de contractuels).

C’est pourquoi, nous ne pouvons pas être satisfaits et sereins face à « *l’école de la confiance »* promulguée par M. Blanquer.